



Communiqué de presse

16 octobre 2013

Remise du label ACTIONS POSITIVES 2010

Dans le cadre de son programme des actions positives, le ministère de l'Égalité des chances remettra le label « ACTIONS POSITIVES 2010 » à celles des entreprises participantes qui ont transposé leur plan d'actions

Depuis 2009, sept entreprises du secteur privé de l'économie ont intégralement transposé leur plan d'actions dans le cadre de la participation au programme des actions positives du ministère de l'Égalité des chances.

Ce programme permet en effet aux entreprises participantes de se pencher davantage sur la thématique de l'égalité des genres.

L'idée à la base de ce programme est de permettre aux entreprises de prendre des mesures dans trois domaines prioritaires, à savoir dans les domaines de :

- l'égalité de traitement des femmes et des hommes,
- l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision et
- l'égalité des femmes et des hommes dans la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle.

Ces mesures sont contenues dans un plan d'actions qui sera transposé dans les deux ans qui suivent la remise de l'agrément ministériel.

La soirée du 16 octobre sera l'occasion pour présenter les premières entreprises ayant participé au programme des actions positives depuis 2009, à savoir :

- Alter Domus,
- BIL Banque Internationale à Luxembourg,
- Crédit Agricole,
- Deloitte General Services,
- ING Luxembourg,
- Kneip Communication,
- Sodexo Luxembourg.

L'engagement dont elles ont fait preuve durant les dernières années leur a sans doute permis de faire de l'égalité des genres une véritable culture d'entreprise.

C'est donc en signe de reconnaissance de cet engagement que Madame Hetto-Gaasch leur remettra le label « ACTIONS POSITIVES 2010 ».

Communiqué par le ministère de l'Égalité des chances